







Les services socles MSSanté et DMP

Webinaire à destination des professionnels du médico-social

Jeudi 18 février2021

Les règles du webinaire



Veuillez noter que le webinaire est <u>enregistré</u> afin que la présentation soit accessible en rediffusion



Merci de couper vos micros



Vous pouvez poser des questions via le tchat :

- Elles seront traitées au fur et à mesure de la présentation
- Un temps d'échanges est également prévu en fin de séance



Merci de préciser votre nom – prénom lors de vos interventions écrites ou orales

Intervenants





Valérie Hadet : directrice adjointe de la CPAM de la Somme





Marine Réquillart : représentante du Collectif SI MS Hauts-de-France





Chloé Dejonge : responsable du domaine médico-social et services socles chez Sant& Numérique

Ordre du jour



La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)

- Présentation du service
- Retour d'expérience d'un ESMS



Le Dossier Médical Partagé (DMP)

- Présentation du service
- Retour d'expérience d'un ESMS



L'articulation avec le plan ESMS Numérique



Temps d'échanges

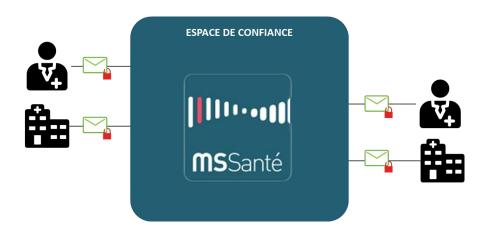


La Messagerie sécurisée de Santé



Qu'est ce que la MSSanté?

La MSSanté est un espace de confiance qui permet de :



- Garantir la sécurité des échanges de données personnelles de santé entre les professionnels
- Rendre possible la communication entre tous les professionnels habilités quel que soit leur outil de messagerie
 - → Plus de 200 solutions de messagerie coexistent au sein de la MSSanté
- Accéder à un annuaire commun et certifier l'ensemble des professionnels habilités à échanger dans cet espace



Pourquoi utiliser la MSSanté?

Pour garantir :

- la sécurité des échanges comportant des données de santé à caractère personnel
- le respect des droits des patients
- la protection de la responsabilité des professionnels de santé dans le cadre des échanges de données



Les messageries « classiques » ne constituent pas des messageries sécurisées et ne permettent pas d'échanger des données de santé entre professionnels dans le respect de la réglementation.



Quels sont les professionnels habilités?

Professionnels de santé

- Médecin
- Pharmacien
- Sage-Femme
- Pédicure-Podologue
- Masseur-Kinésithérapeute
- Chirurgien dentiste
- Audioprothésiste
- Opticien-Lunetier
- Infirmier
- Orthoprothésiste
- Podo-Orthésiste
- Oculariste et Epithésiste
- Technicien de laboratoire médical
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Ergothérapeute
- Diététicien
- Psychomotricien
- Manipulateur ERM

Professionnels habilités non professionnels de santé

Professionnels à usage de titres et professionnels du médico-social, du social et autres

- Assistants de service social mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles
- Ostéopathes, chiropracteurs, psychologues et psychothérapeutes non professionnels de santé par ailleurs, aides médicopsychologiques et accompagnants éducatifs et sociaux
- Assistants maternels et assistants familiaux mentionnés au titre II du livre IV du code de l'action sociale et des familles
- Educateurs et aides familiaux, personnels pédagogiques occasionnels des accueils collectifs de mineurs, permanents des lieux de vie mentionnés au titre III du livre IV du même code
- Particuliers accueillant des personnes âgées ou handicapées mentionnés au titre IV du livre IV du même code
- Mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales mentionnés au titre VII du livre IV du même code
- Non-professionnels de santé salariés des établissements et services et lieux de vie et d'accueil mentionnés aux articles L. 312-1, L. 321-1 et L. 322-1 du même code, ou y exerçant à titre libéral en vertu d'une convention
- Non-professionnels de santé mettant en œuvre la méthode prévue à l'article L. 113-3 du même code pour la prise en charge d'une personne âgée en perte d'autonomie
- Non-professionnels de santé membres de l'équipe médico-sociale compétente pour l'instruction des demandes d'allocation personnalisée d'autonomie



Quelles sont les solutions MSSanté existantes?



La solution de messagerie régionale :

- La solution MSSanté à portée Régionale (MSSR) proposée par Sant& Numérique
- Plus d'informations : <u>Catalogue des services pour le secteur médico-social</u>



Les solutions de messagerie des industriels :

- Les solutions sont décrites sur le catalogue des offres
- Plus d'informations : https://mssante.fr/ets/offres



La solution de messagerie de l'ANS et des Ordres de Santé :

- La solution Mailiz à destination des libéraux
- Plus d'informations : https://mailiz.mssante.fr/essentiel



Quelles sont les fonctionnalités MSSanté?

En fonction de l'organisation et des besoins de l'ESMS :

- Différents types de Boites Aux Lettres (B@L) peuvent être mis en place :
 - B@L nominative : compte au nom du professionnel
 - B@L organisationnelle : compte avec un nom générique mais sous la responsabilité d'un professionnel de santé
 - B@L applicative : compte lié à l'outil métier

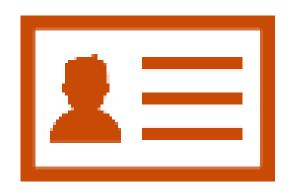


- Accès via une page web appelée Webmail (indépendant du SI)
- Intégration dans la solution de messagerie de la structure (Outlook, Office 365, ...)
- Intégration dans les outils métiers de la structure (DUI, DPI, ...)
- Intégration avec la messagerie sécurisée APIcrypt V1 pour l'échange avec des professionnels utilisant une messagerie Apicrypt V1 (non homologuée MSSanté) sachant qu'Apicrypt V2 est homologuée MSSanté





Retour d'expérience sur la MSSanté



Prénom Nom: Eric Lenger

Fonction : Responsable Système d'information

Structure: MAS de Thumeries



Le Dossier Médical Partagé



Qu'est ce que le DMP?

Le DMP est le carnet de santé informatisé du patient : gratuit, confidentiel et non obligatoire

Le DMP contient des documents et informations médicales que les professionnels de santé estiment utiles au suivi des soins du patient

Il n'est pas exhaustif et ne se substitue pas au dossier professionnel

- Les professionnels de santé peuvent ajouter tous types de documents jugés pertinents dans le cadre de la prise en charge du patient
- Les patients peuvent également ajouter les informations utiles à leur suivi médical
- Il contient 9 espaces





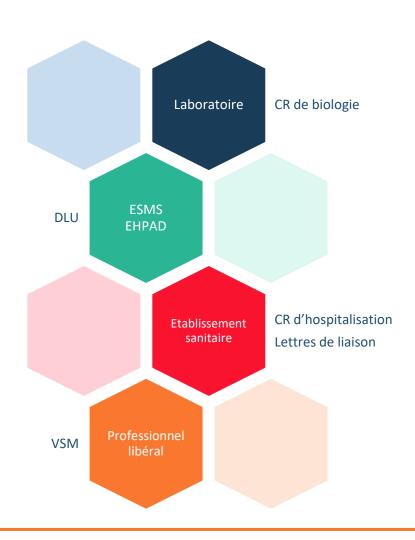
Qu'est ce que le DMP?



RÉCAPITULATIF DOCUM	CUMENTS CARNET DE VACCINATION		TION MES IN	MES INFORMATIONS		DU DMP	HISTORIQUE DES ACCÈS	
Récapitulatif > Documents > Liste des documents								
Documents								
Filtrer la liste des documents								
Par auteur tous Filtrer Réinitialiser les filtres	alité		V	Entre le	et le	•		
				А	ffichage des docur	ments	Liste Parcour	s de soins
Documents courants (1)	Docum	nents archivés						
► Synthèses	Ajouter à mes	s sélections Archiver						
Traitements et soins Comptes-rendus								
► Imagerie médicale	Docum	nents (1/1)						
▶ Biologie	- N I	уре	<u>Titre</u>	Début de l'acte	Fin de l'acte	<u>Auteur</u>	Profession / Spécialité	H 🗆
Prévention Certificats, déclarations			Données de remboursement	05/02/2020	04/02/2021	Dispositif médical	Alimentation automat	
Données de remboursement (1) Documents dont je suis l'auteur	☐ Tout sélect	tionner						
Ajouter un document	Ajouter à mes	sélections						



Le DMP en quelques chiffres



- 10 millions de DMP sur le territoire national
 - dont 1, 1 millions sur la région
- 19% des DMP sont alimentés par les établissements de santé, les EHPAD et les professionnels de santé libéraux
- 117 EHPAD alimentent le DMP sur la région



Comment accéder au DMP?



Le professionnel de santé s'authentifie avec sa carte CPS



- Il peut consulter et alimenter le DMP de l'usager via:
 - Son logiciel métier
 - Ou via le site https://www.dmp.fr/ps



Quelle est la démarche de déploiement pour interfacer son DMP avec le logiciel métier ?

- 1) Se rapprocher de son éditeur pour vérifier que le logiciel est interopérable avec le SI DMP et en capacité de récupérer l'identifiant de l'usager (INS)
- 2) Demander un certificat serveur auprès de l'Agence Nationale de Santé (ANS) au nom de la structure
- 3) Identifier les documents qui alimenteront le DMP
- 4) Créer les DMP des usagers avec leurs consentements





Espace Numérique de Santé (ENS) prolongement du DMP



- La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé prévoit dans son article 50 :
 - L'ouverture automatique du Dossier Médical Partagé sauf opposition de l'usager, à partir de 2021



- Le DMP sera pleinement intégré au futur **Espace Numérique en Santé** qui doit permettre d'ici 2022 à tout usager d'accéder, au sein d'un espace unique à :
 - Ses données administratives
 - Ses constantes de santé éventuellement produites par des applications ou objets connectés référencés
 - Ses données de remboursement
 - Des outils permettant des échanges sécurisés avec les acteurs du système de santé (messagerie sécurisée)
 - Son agenda santé



Le planning du DMP/ENS

Bascule du DMP dans l'ENS / Création automatique des ENS

Février 2021

1^{er} juillet 2021

Arrêt des créations de DMP

15 octobre 2021

15 décembre 2021

Envoi d'un courrier sur la création automatique de l'ENS à tous les usagers (l'usager aura 1 mois pour s'y opposer) **15 janvier 2022**

Fin des opérations de création

Scénario 1 : l'ESMS est en capacité de créer les DMP avant juillet 2021

Création des DMP

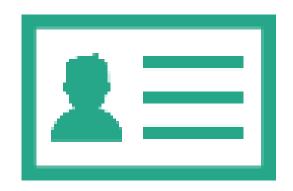
Alimentation des DMP créés

Scénario 2 : l'ESMS n'est pas en capacité de créer les DMP avant juillet 2021

Préparation de l'ESMS à l'alimentation automatique des DMP pour être opérationnel début 2022



Retour d'expérience sur le DMP



Prénom Nom : Adrien Petit

Fonction: Directeur informatique

Structure: La Vie Active



L'articulation avec le plan ESMS Numérique



Appel à projets ESMS

Objectifs:

- Informatiser le Dossier Usager au sein des ESMS
- Favoriser le déploiement des référentiels socles ainsi que des services socles, tels que le dossier médical partagé, la messagerie sécurisée en santé, ou l'e-prescription dans le champ médicosocial

Appels à projets dans les Hauts-de-France :



- Le présent appel à projet est ouvert du lundi 15 février au mercredi 31 mars 2021
- Plus d'informations : <u>Phase d'amorçage du programme «ESMS numérique»</u>



Temps d'échanges

Questions/réponses

Besoin d'informations complémentaires?

- Site du Collectif SI MS :
 - https://www.collectifsims-hdf.net/
- Présentation des services SI du médico-social :
 - Catalogue SI MS
- Présentation du DMP :
 - Brochure EHPAD
- Au niveau national:
 - Feuille de route e-Santé nationale pour le médico-social

Contacts

- Pour toute demande d'informations concernant la MSS :
 - Sant& Numérique : <u>chloe.dejonge@esante-hdf.fr</u>
- Pour toute demande d'informations concernant le DMP :
 - Votre référent CPAM
- Pour toute demande d'informations sur le plan ESMS Numérique :
 - Collectif SI MS : <u>contact@collectifsims-hdf.net</u>